

CAHORS, le 10 juin 2004

LES RIVERAINS DU CHEMIN
CLOS LACASSAGNE

A

Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

- le 5 mai 2004, le maire de Pradines a accordé un permis de construire pour des barres d'immeubles (70 logements sur 8000 m²) sur un terrain situé chemin du Clos Lacassagne.
- le 15 mars, nous avons fait part au maire de nos inquiétudes et lui avons demandé un rendez-vous avant la signature du permis de construire.
- Le maire nous a répondu le 7 mai qu'il avait accordé le permis et que nous avions le droit de faire un recours.
- Le 14 mai, nous avons demandé au maire si le conseil municipal avait été saisi de ce dossier particulier.
- par un courrier daté du 28 mai, reçu le 13 juin, le maire nous a répondu.

Vous trouverez, ci-joint, à titre d'information, une copie de ces différents courriers ainsi que l'avis du SDAP sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Riverains du Clos Lacassagne.